

N°2
2 février
2017

Bulletin diffusé à plus
de 1100 destinataires

Poursuite du verrouillage des instances de MBA

Lors du conseil communautaire de MBA réuni le 19 janvier 2017, nous avons assisté au verrouillage de l'exécutif. Notre candidate a fait 25% des voix. A la différence de ce qui s'est passé ailleurs comme à Bourg en Bresse (voir notre précédent bulletin), JP Courtois a fait élire un exécutif monocole à son entière dévotion ignorant superbement au passage les deux grosses communes du sud de notre territoire.

Au conseil du 2 mars, le verrouillage s'est poursuivi avec l'interdiction d'accès des conseillers municipaux des communes membres aux commissions thématiques. Dans le mandat précédent de la CAMVAL, plusieurs conseillers municipaux avaient eu le droit de s'inscrire dans les commissions. Loin de nuire au fonctionnement de celles-ci, la présence de ces conseillers municipaux a toujours enrichi le débat et a accessoirement souvent fait en sorte que le nombre de participants aux commissions ne soit pas ridicule.

Nous avons présenté des amendements pour rétablir cet accès (voir ci-dessous). Nous n'avons obtenu que 13 voix pour ces propositions d'ouverture ; 43 voix contre. La grande majorité des conseillers communautaires a suivi les consignes de vote du président. Cette discipline totale est problématique. Il ne faudrait pas que les citoyens pensent que les maires estiment qu'ils sont compétents en tout ou jugent que leurs conseillers municipaux ne sont plus suffisamment compétents pour apporter leur pierre à la construction de notre communauté ?

Au prochain conseil du 9 mars on nous annonce la poursuite du verrouillage avec le refus de désignation de conseillers municipaux dans les syndicats où la communauté doit désigner des délégués alors que ce choix est parfaitement légal (article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales). Et cette disposition avait largement été utilisée dans les mandats précédents de la CAMVAL.

La communauté assume de plus en plus de compétences. Nos citoyens qui demandent des services de qualité en matière d'économie, de tourisme, de culture, de petite enfance, de sport, d'environnement, de transports, d'eau, d'assainissement, d'urbanisme, etc.... n'auront bientôt plus qu'une seule collectivité interlocutrice : l'agglomération MBA. C'est la fin du millefeuille et c'est donc positif, mais les citoyens veulent continuer à avoir accès à des élus de proximité capable de comprendre leurs besoins et de bâtir les projets en concertation.

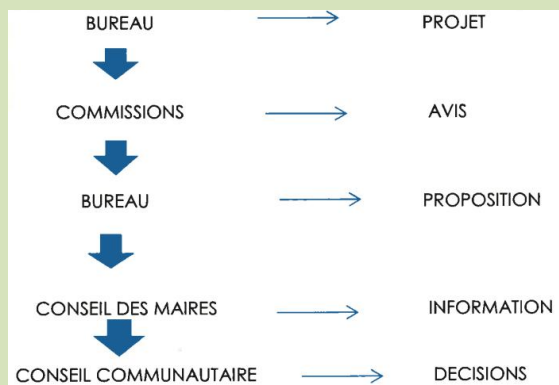
Dans les communes rurales ils n'auront plus qu'un interlocuteur, souvent le maire qui est déjà bien occupé. Il sera le seul délégué à l'agglo, à ses commissions et aux syndicats qui resteront.

Tous les conseillers municipaux reconnus pour leurs compétences et leur écoute ne pourront bientôt plus que répondre :

« Je ne suis pas au courant, adressez vous au maire ou à l'agglo » !

En fait deux conceptions de la réflexion collective s'opposent :

La concertation selon l'exécutif de MBA



Méthode descendante :

Fonctionnement de MBA présenté dans toutes les commissions. Le bureau exécutif est seul à la manoeuvre dans toutes les phases importantes.

Notre conception du travail collectif



Méthode transversale :

Chacun apporte sa pierre à l'édifice et fait remonter des propositions à l'exécutif pour décision en conseil communautaire.

Silence, on verrouille à tous les étages !

Nos principales prises de position:

Déclaration préliminaire de Patrick Monin

Patrick Monin a demandé au président de pouvoir faire une déclaration préliminaire.

- ✗ Tout d'abord il a déploré le manque de parité. 4 Femmes pour 15 vices présidences, nous sommes loin de la parité. A l'heure où les femmes n'ont pas à démontrer leur compétence ni leur savoir-faire, à cette heure où de nombreux droits des femmes sont remis en cause, ..., il nous paraissait important de donner des signes forts d'engagement au côté des femmes.
- ✗ Il a relevé la surreprésentation de la ville de Mâcon, et du périurbain. Si le sud se voit représenter par 3 Vice-Présidents, le nord n'est représenté que par une seule Vice-présidence. Une répartition géographique déséquilibrée. La phrase citée par la haute autorité pour l'égalité pourrait aussi s'appliquer au territoire... Les urbains vont donc décider pour les territoires ruraux qui sont donc considérés comme des territoires annexes.
- ✗ 15 vice-présidents siègeront dans l'exécutif. C'est beaucoup, le maximum autorisé par la loi... 9 Vice-Présidences auraient pu suffire correspondant au nombre de commissions. Nous espérons donc, qu'au-delà des nouvelles compétences que nous impose la loi NOTRe, nous irons plus loin et en prendrons, de nouvelles qui, au service de tous nos habitants, permettront aussi de donner une respiration aux communes qui seules en assurent le financement d'équipements qui servent à tous : Gymnase, école de Musique et donc culture, petite enfance et aménagement des rythmes scolaires

Pour financer ces compétences, nous pourrions utiliser une partie des fonds de concours. Cela libérerait des marges d'investissement à certaines communes et cela sur le long terme et pas ponctuellement. Cela n'obère en rien notre réflexion sur la prise d'autres compétences ou l'élargissement de celle déjà exercées.

- ✗ Vous avez choisi un exécutif sans ouverture à ce que vous nommez votre opposition qui sont en fait des autres mais passionnés par ce territoire. Je voulais vous rappeler l'importance de l'échange et de la dialectique au sens de Platon ... et de Hegel.
- ✗ Enfin Monsieur le Président, vous êtes candidat aux législatives. Si vous étiez élu, la loi sur le non cumul des mandats va vous obliger à choisir. A moins d'une malversation qui, dans le contexte actuel ne ferait qu'aggraver le désaveu que tous les hommes politiques subissent. Aussi, un tel changement se prépare. Je souhaiterais que vous disiez ce soir, quelle sera votre attitude si vous étiez élu député et comment vous préparez un éventuel changement au sein de l'exécutif MBA.

Vous pourrez retrouver l'intégralité de l'intervention de Patrick Monin sur les enregistrements sonores des conseils communautaires dès que celui du 2 février sera en ligne :

<http://www.mb-agglo.com/enregistrements-sonores-des-conseils-communautaires>

Rapport n° 9 : Création, composition du Conseil de Développement et règlement intérieur

Eve Comtet Sorabella a proposé un amendement au rapport N°9

En septembre 2014, j'avais proposé d'intégrer la notion de « durabilité » au Conseil de développement et d'accueillir au sein de ce conseil de nouveaux acteurs engagés dans la protection de l'environnement. Notre assemblée avait rejeté cette demande.

Au nom du groupe Mâconnais Beaujolais Solidaire, je me permets de la renouveler alors que les activités humaines ont un impact de plus en plus péjoratif sur le vivant. Localement, par un engagement fort de nos collectivités, nous devons mesurer les conséquences de nos décisions et faire les choix les plus favorables à l'amélioration de l'environnement dans lequel nous, nos enfants, évoluons. La collectivité qui a la responsabilité du domaine des déchets, des transports en commun, de la propreté des eaux, mais également du développement économique, touristique, met en place des actions en faveur de la durabilité et du respect de l'environnement. Il est temps de mettre plus en lumière l'engagement de notre communauté d'agglomération.

Par ailleurs, depuis la création du conseil de développement en 2014, notre assemblée n'a jamais été informée des travaux menés ni des avis sur les questions qui posent des enjeux importants pour l'avenir du territoire. Aussi, je me permets de vous demander que vous nous produisiez le fruit de ces travaux depuis 2014.

Avec la création de l'agglomération Mâconnais Beaujolais, c'est un nouveau départ pour le conseil de développement durable. Notre groupe souhaite qu'il prenne toute sa place d'acteur dans l'aide à la préparation à la décision publique, l'organisation de la concertation des acteurs du territoire, la participation à la réalisation de diagnostics, la proposition de projets, et enfin, participe à l'évaluation des projets conduits par la MBA.

Le président a indiqué qu'il acceptait cet amendement et l'intégrait au rapport 9 qui a donc été adopté à l'unanimité.

Rapport n° 11 : Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération

Dominique Jobard présente deux amendements pour ouvrir les commissions thématiques de MBA aux conseillers municipaux des communes membres.

Dans le projet de règlement intérieur qui nous est proposé, il y a un point qui peut paraître comme un détail. Il est pour nous capital et constitue une grave régression

À l'article 18, l'ancien règlement intérieur de la CAMVAL prévoyait la participation des « conseillers municipaux pour participer, avec voix consultative, aux travaux des commissions ».

Cette disposition a disparu du projet qui nous est présenté ce soir
Je vois deux inconvénients à la suppression de cette possibilité

- Premièrement, les membres à voix consultative comme on les appelait à la CAMVAL, loin de nuire au fonctionnement des commissions contribuèrent fortement à la richesse des débats. Je dirais même qu'à certaines fois, heureusement qu'ils étaient là.

Je citerai plusieurs exemples dans les séances de 2016 comme la séance de la Commission N°1 – Finances du 22 novembre 2016.

Les trois vice-présidents responsables étaient présents

Membres titulaires : 2 présents / 10 absents

Membre à voix consultative : 4 présents / 1 absent

....

Ces membres à voix consultative n'étaient pas là par hasard. S'ils s'étaient inscrits, c'est qu'ils voulaient réellement contribuer au travail des commissions et ils apportaient souvent une compétence réelle dans le sujet.

Même dans les commissions où les titulaires étaient plus assidus comme à la commission N°3 – Environnement, les membres à voix consultative enrichissaient toujours le travail.

On se prive d'une réelle compétence alors que jamais il n'y a eu encombrement dans les commissions.

- Second sujet de préoccupation que nos collègues Mâconnais ne ressentent peut être pas.

Il y a 31 Mâconnais dans le conseil communautaire alors que le conseil municipal compte 39 membres. 80 % des conseillers municipaux de Mâcon sont à l'Agglo. Ils peuvent ainsi se répartir dans les commissions.

Mises à part les 3 villes moyennes, toutes les autres communes sont représentées ici par un seul délégué souvent le maire. Tous les sujets traités par l'agglo reposent sur leurs épaules. Les récentes évolutions de la réglementation ont encore diminué les compétences des conseils municipaux au profit de l'agglomération. Dans nos communes il n'y aura qu'une personne pour faire le lien entre la commune et l'agglo, alors que le conseil municipal regorge d'élus qui se sont engagés au service de leurs concitoyens pour travailler sur les sujets qui dépendent maintenant de l'agglomération. **Leur interdiction d'accès aux commissions va encore couper l'Agglo de ses communes-membres. Le maire et son suppléant n'auront pas le temps de tout faire.**

Ce cumul est fortement préjudiciable à la démocratie. Les services de l'agglo feront avancer les dossiers sans que les rares élus présents en commission ne puissent réellement peser sur les choix à faire.

Je propose donc deux amendements :

- Le premier rétablit l'accès des conseillers municipaux aux commissions.
Et sur cet amendement, je demande un scrutin public afin que tous les conseillers municipaux sachent comment leur maire s'est prononcé.
- Le second amendement donne aux conseillers municipaux présents un droit égal à celui des titulaires pour contribuer à l'avis de la commission qui de toute façon n'est que consultatif. La décision effective se prend en conseil communautaire.

Vote sur le scrutin public : 15 pour, il en fallait 17

Vote sur nos amendements : 13 Pour 43 Contre 8 abstentions

Merci aux lecteurs de notre bulletin.

Rendez-vous au prochain conseil communautaire de **Mâconnais – Beaujolais - Agglomération : MBA**

**Judi 9 mars 2017 à 18h30
Parc des Expositions – Mâcon
Les séances sont publiques**

MBA regroupe 39 communes [*] et 76 000 habitants. Elle est dirigée par un Conseil Communautaire de 77 membres.

[*] Azé, Berzé la Ville, Bussièrès, Chaintré, Chânes, Charbonnières, Charnay-les-Mâcon, Chasselas, Chevagny lès Chevrières, Crêches-sur-Saône, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Chapelle-de-Guinchay, La Roche Vineuse, La Salle, Laizé, Leynes, Mâcon, Milly-Lamartine, Péronne, Prissé, Pruzilly, Romanèche-Thorins, St-Amour-Bellevue, St Laurent sur Saône, St Martin Belle Roche, St Maurice de Satonnay, St-Symphorien-d'Ancelles, St-Vérand, Sancé, Senozan, Sologny, Solutré-Pouilly, Varennes-lès-Mâcon, Vergisson, Verzé et Vinzelles